

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U13 ET U15 MASCULIN ET FEMININ, U17 MASCULIN ET U18 FEMININ

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat U13 masculin et féminin, U15 masculin et féminin, U17 masculin, U18 féminin en deux divisions : Division 2 (ex ELITE) et Division 3 (ex PROMOTIONNELLE) puis la création d'une Division 1 (ex SUPER-ELITE) et d'une division 4 (INTER-DEPARTEMENTAL) en phase deux.

Article 2 : Associations sportives invitées pour la saison en cours

Division 2 (ex ELITE) :

- Les six équipes de la Division 1 (ex SUPER-ELITE) de la saison précédente.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de la Division 2 (ex ELITE) de la saison précédente.
- Les équipes vainqueurs des barrages entre les cinquième, sixième de la Division 2 (ex ELITE) et les finalistes de la Division 3 (ex PROMOTIONNELLE) de la saison précédente.

Soit 12 équipes.

Division 3 (ex PROMOTIONNELLE) :

- Les équipes perdantes des barrages entre les cinquième, sixième de la Division 2 (ex ELITE) et les finalistes de la Division 3 (ex PROMOTIONNELLE) de la saison précédente.
- Les équipes finalistes du trophée CATOR (pour les féminines) et RAT (pour les masculins) la saison précédente dans la catégorie inférieure sauf en U13 où les 2^{èmes} de chaque poule de Division 3 (ex PROMOTIONNELLE) sont invitées de nouveau.
- Les comités départementaux doivent fournir une équipe pour chaque catégorie à la région.

Soit 12 équipes

Article 3 : Système de l'épreuve

Phase 1 :

Division 2 :

Les 12 Associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

Division 3 :

Les 12 Associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

1	1
2	2
CD	CD

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission régionale sportive.

Phase 2 :

Aux vacances de Noël, il y a recomposition des Division 2 et Division 3 et création de la Division 1 et 4.

Division 1 : 6 équipes

- Les trois premiers de chaque poule de la Division 2 accèdent en Division 1.

Division 2 : 6 équipes

- Les équipes classées quatrième de chaque poule de la première phase Division2 restent en Division 2.
- Les équipes classées première et deuxième de chaque poule de la première phase Division 3 montent en Division 2

Division 1	Division 2
1 D2	4 D2
2 D2	4 D2
3 D2	1 D3
1 D2	1 D3
2 D2	2 D3
3 D2	2 D3

5 D2	5 D2
6 D2	6 D2
3 D3	3 D3
4 D3	4 D3
5 D3	5 D3
6 D3	6 D3

Division 3 : 12 équipes en deux poules de 6.

- Les équipes classées cinquième et sixième de chaque poule de la première phase Division 2 descendent en Division 3.
- Les équipes classées entre la troisième et la sixième place de chaque poule de la première phase Division 3 restent en Division 3.

Division 4 : 8 équipes en une poule unique de 8

Chaque département propose une équipe par catégorie, à la fin du premier weekend des vacances de Noël, à la commission sportive régionale. Cette équipe doit être **la première du plus haut niveau départemental de la catégorie concernée** (U13 (M et F), U15 (M et F), U17M et U18F).

Aucune autre équipe ne pourra être proposée à la commission sportive régionale.

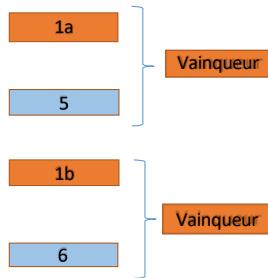
Si un département ne propose pas d'équipe, elle ne pourra être remplacée ni par une autre équipe du département concerné, ni par une autre équipe d'un autre département.

A l'issue des matches retour,

- Le premier de la Division 1 est déclaré vainqueur Division 1.
- Le premier de la Division 2 est déclaré vainqueur Division 2.
- **Détermination du vainqueur de la Division 3 :**

Rencontre entre le premier de la poule A et le premier de la poule B du championnat **Division 3**.

Afin de déterminer les montées en **Division 2**, deux rencontres seront organisées entre le cinquième et sixième de la **Division 2** et les premiers de chaque poule de **Division 3**. **Les rencontres ont lieu chez les équipes Division 3, et l'équipe 1a et 1b sont déterminées selon le Ranking (image non contractuelle) :**



Les vainqueurs de ces deux matches seront invités à participer à la **Division 2**. Les deux perdants seront invités à participer à la **Division 3** la saison suivante.

- **Le premier de la Division 4 est déclaré vainqueur Division 4**

À l'issue de ce championnat, ces équipes participeront à un huitième de finale pour le trophée Cator et Rat avec les équipes ayant terminées champion départemental de leur département.

Afin de déclarer le CHAMPION REGIONAL d'ILE de France, un système de PLAYOFFS se met en place.

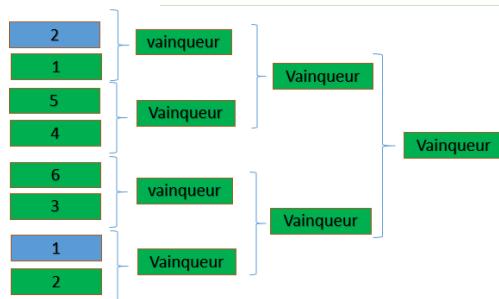
Phase 3 : PLAYOFFS**Détermination du CHAMPION d'ILE DE France :**

Quart de finales entre les six équipes de la Division 1 et les équipes classées première et deuxième du championnat Division 2 seconde phase. Ces matchs se dérouleront en aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-average).

En cas d'égalité au point-average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes sur deux weekends imposés par les calendriers de la Ligue.

Demi-finales et finale sur le même week-end lors des FINALES REGIONALES JEUNES.

Le vainqueur de la finale des play-offs est nommé CHAMPION d'ILE DE FRANCE.



ATTENTION, LE FORFAIT D'UNE EQUIPE en PLAYOFFS ENTRAINE LA RETROGRADATION DE CE CLUB EN DIVISION 3..

Division 2

1 D1	2 D1
4 D1	3 D1
5 D1	6 D1
2 D2	1 D2
3 D2	4 D2
Vainqueur Barrage	Vainqueur Barrage

Division 3

Composition de la Division 3 :

- Les perdants des matches de barrage ;
- Les finalistes du trophée CATOR ou RAT de la catégorie N-1. Les U13 qualifiant pour les U15, les U15 pour les U17 et les U17 pour les U20 (pas de qualification en U20F).
- *ATTENTION IL N'Y AURA PLUS D'EQUIPE QUALIFIEE en U13 par le biais des trophées RAT ou CATOR. Les équipes en U13 classées deuxième des poules de PROMO joueront en Division 3.*
- Toutes les autres équipes de la **Division 3** retournent dans leur département.

Toutes Barrage	Perdant Barrage
Rat/Cator Ou 2 D3(U13)	Rat/Cator Ou 2 D3(U13)
CD	CD

Toutes les équipes de la division 4 retournent dans leur département respectif.

Article 5 : Rencontre

Horaire officiel :

U13 : Samedi 15h00 U15 : Samedi 17h00

U17M et U18F : Dimanche 13h15

Dérogations possibles : le samedi entre 15h et 18h et le dimanche entre 9h et 17h

Temps de jeu : 4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' / Prolongation : 5'

Ballon :

U13F : Taille 6	U13M : Taille 6
U15F : Taille 6	U15M : Taille 7
U18F : Taille 6	U17M : Taille 7

Feuille : Salle :

Emarque obligatoire

Obligatoirement homologué par la FFBB

Ligne à 3 points :

6,75m (ligne pleine) pour toutes les catégories

Toucher la balle en zone arrière : U13, U15, U17, U18 : non

Joueurs autorisés à jouer

Type de Licence	OC	1C-1CAST	2C - 2CAST	OCM - M	OCAST	OCASTCTC
Nb maximum	10	5*	5*	5*	4*	7

* Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».

Joueurs brûlés : si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.

Si deux équipes évoluent au même niveau, **une liste de personnalisation (aucun joueur ne pourra jouer dans les deux équipes)** pour chaque équipe sera demandée (voir article 3.11 des règlements généraux de la Ligue)

Désignations

<u>Division 1 et Division 2 :</u>	arbitres désignés par le CRO	réglerés par la caisse de péréquation régionale
<u>Division 3 :</u>	2 arbitres désignés par le CDO du club recevant	réglerés par la caisse de péréquation régionale
<u>Division 4 :</u>	2 arbitres désignés par le CDO du club recevant	réglerés par la caisse de péréquation régionale

Article 6 : Obligations

Statut de du technicien

Tous les techniciens des divisions 2 et 3 doivent être recyclés pour la saison en cours.

Division1 et Division 2 :

- Le CQP complet ou Le Diplôme d'entraîneur territorial de basketball (DETB)
Ou
- CQP P1 ET inscription et participation à la formation CS2 et CS4, ainsi que passage de la certification au cours de la saison.
Ou
- Diplômes de niveau supérieur

Division 3 :

- BPJEPS
Ou
- Le module 1 du Diplôme territorial de Basket-Balls (CS1, CS2, CS3 et CS4) validé par la certification
Ou
- CQP P1 ET inscription, participation à la formation CS2 et CS4 et passage de la certification au cours de la saison
Ou
- Diplômes de niveau supérieur

Division 4 :

Aucune obligation de diplôme

Obligations sportives

Néant

#Tousengagés

Se conformer aux règlements FFBB